



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 85840

Texte de la question

La mission d'audit de modernisation mise en place par le Gouvernement a rendu public son rapport sur le coût des empreintes génétiques. Elle préconise notamment d'établir un bilan coût/avantage du choix de doter l'État d'unités de génotypage de masse. M. François Grosdidier demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition s'inscrivant dans le cadre du programme d'audits de modernisation des services et procédures de l'État.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la maîtrise des frais de justice constitue une priorité de son action, et qu'à ce titre, le rapport de la mission d'audit de modernisation qu'il a sollicitée a tout particulièrement retenu son attention. Afin de pouvoir envisager les mesures concrètes qui seront mises en oeuvre dans les délais les plus brefs, le secrétariat général du ministère de la justice a d'ores et déjà entrepris un travail interne au ministère, qui sera poursuivi par des consultations interministérielles, de nombreuses préconisations du rapport de l'audit de modernisation concernant directement les ministères de l'intérieur et de la défense, qui gèrent respectivement le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) et le service central de préservation des prélèvements biologiques (SCPPB) ainsi que le ministère de la santé et des solidarités pour ce qui concerne les normes qualitatives relatives aux expertises d'empreintes génétiques. S'il n'est pas encore permis de savoir, à ce stade, quelles préconisations seront mises en oeuvre, et selon quel calendrier, des orientations très intéressantes sont ouvertes pour poursuivre les efforts déjà entrepris pour maîtriser le coût des analyses génétiques : mise en concurrence des laboratoires privés pour réduire le coût des analyses génétiques réalisées sur des prélèvements individuels, réalisation en cours des deux unités de génotypage de masse des laboratoires publics, mise en place des liaisons télématiques entre les requérants, les laboratoires, le FNAEG et le SCPPB. Il importe en effet de mettre en oeuvre au plus tôt des mesures efficaces.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85840

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1473

Réponse publiée le : 30 mai 2006, page 5704